

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. VINCENT WERMEILLE, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "PNRD : A QUAND UN PROJET DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DES MURS EN PIERRES SÈCHES " (N° 2763)

Le projet de Parc Naturel Régional du Doubs, après avoir connu certains aléas, a acquis une stabilité réjouissante. Le projet de Convention-programme 2016-2019 déposé à la Confédération en début d'année a ainsi obtenu 95.5% du financement fédéral sollicité (soit plus du double du score obtenu il y a quatre ans). Le budget total pour les quatre ans est de 2'072'814 francs, la Confédération en finance la moitié. Le programme présenté se concentre sur des projets réalistes, proportionnés, financièrement soutenables.

Aux questions posées, le Gouvernement répond comme suit :

1. De l'importance de mettre sur pied un plan d'action pour la sauvegarde et la mise en valeur des murs en pierres sèches

Le plan directeur cantonal prévoit la préservation et la valorisation des murs de pierres sèches en tant que patrimoine historique et culturel. Le Gouvernement estime de ce fait que la conservation et la valorisation de ce patrimoine naturel fait partie des missions de la RCJU. A la suite de l'acceptation de la motion no 963a sous forme de postulat en novembre 2010, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports a entrepris plusieurs démarches visant à mettre en relation les différents partenaires concernés par cette question et à établir un plan d'actions prioritaire. Dans ce contexte un rapport intitulé « Mise en valeur des murs de pierres sèches-Plan d'actions » a été sollicité par l'Office cantonal de la culture (OCC). A l'usage de l'administration cantonale, il définit la stratégie de mise en valeur des murs de pierres sèches et permet la planification et le pilotage des actions de promotion, de sensibilisation ainsi que de restauration. Il désigne également les acteurs publics et privés concernés par cette problématique (communes, associations, propriétaires fonciers essentiellement). En préparation depuis quelques mois, le plan d'actions est finalement établi pour la période 2016 à 2020. La première étape sera la tenue, au printemps 2016, d'une journée romande de la pierre sèche aux Franches-Montagnes, organisée par l'Office cantonal de la culture et la Fédération suisse des maçons en pierre sèche. Il s'agira, à la suite de cet événement, d'examiner les propositions d'actions, d'en établir les priorités ainsi que le financement avec les différents acteurs régionaux de ce patrimoine vernaculaire. Le plan d'actions prévoit également le lancement, en 2016, d'un projet pilote financé par la RCJU visant à tester, sur un tronçon particulier, les termes et conditions d'un futur programme de restauration. Malgré la fragilité du dialogue mené avec l'Association pour la Sauvegarde des Murs de Pierres Sèches (ASMPS), il va sans dire que la collaboration est toujours souhaitée.

2. De l'intervention du Gouvernement, le cas échéant, auprès des responsables du Parc Naturel Régional du Doubs, vu le rôle de canton pilote assumé par le Canton du Jura et comme contributeur financier

L'OCC entend lancer les premières actions en 2016. Au vu du contexte financier actuel, le Gouvernement ne peut s'engager au-delà pour les actions à venir, sans l'appui de partenaires solides et volontaires, notamment les propriétaires de ce patrimoine particulier, les communes et il est essentiel que le Parc Naturel Régional du Doubs associe conjointement ses efforts et suive un calendrier et une procédure définie par les différents services concernés à l'Etat.

3. Du choix de l'institution à laquelle le Canton du Jura pourrait confier cette tâche essentielle pour la sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel au cas où le Parc n'aurait pas l'intention de se saisir de ce dossier

Le programme 2016-2019 du Parc du Doubs, approuvé à l'unanimité par son assemblée générale en 2014 (dont les communes sont les membres premiers), ne prévoit pas d'action particulière en faveur des murs de pierres sèches ni de financement spécifique. Il juge que c'est au moment de

développer le prochain programme 2020-2023, soit en 2018, qu'il s'agira de déterminer si une action particulière doit être proposée. Le Gouvernement estime que cette tâche entre dans le périmètre d'actions du Parc Naturel Régional du Doubs et souhaite que le calendrier soit revu.


A noter que le Parc du Doubs, néanmoins actif dans le domaine, avait fait le choix de miser sur la formation des professionnels. Le Parc du Doubs et le Parc Chasseral ont ainsi collaboré à un projet transfrontalier de formation des muretiers. Le Gouvernement remarque que la thématique n'est pas simple à traiter : les Parcs Chasseral et du Jura vaudois ont décidé de réduire sensiblement leur action en faveur des murs de pierres sèches du fait qu'il s'agit d'opérations qui mobilisent un niveau de ressources trop important et que les possibilités de financement diminuent.

Il note encore que des contacts avaient été pris par le Parc en 2009 puis en 2010 avec l'Association pour la Sauvegarde des Murs de Pierres Sèches; le Gouvernement tout en reconnaissant le travail de qualité mené par cette dernière regrette que pour le moment ce partenaire potentiel semble avoir finalement choisi de continuer à agir seul.

Delémont, le 27 octobre 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat



Jean-Christophe Kübler